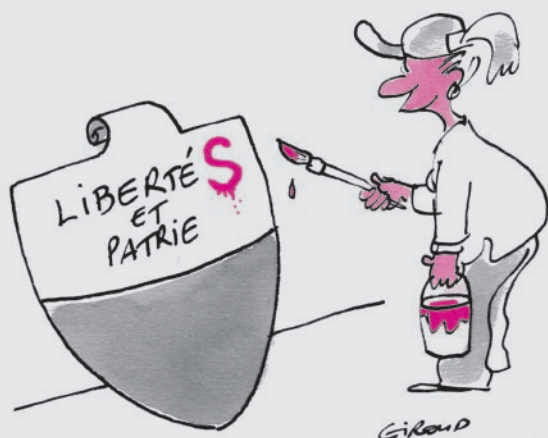


Les propositions A Gauche toute! pour la législature 2007-2012



À GAUCHE TOUTE!

POP & GAUCHE EN
MOUVEMENT

solidarités

Unis et unies pour changer vraiment !

A Gauche toute ! c'est la volonté d'initier le rassemblement de toutes les forces politiques, syndicales et associatives de la gauche combative. Ses principaux acteurs pour le canton de Vaud sont le POP & Gauche en mouvement et solidarités.

Nous affirmons que seule cette union de toutes les forces opposées au néolibéralisme autour d'un projet commun peut ouvrir la voie à une alternative authentique au niveau économique, social, écologique, féministe et démocratique.

Le néolibéralisme avance, sape le tissu social, creuse les inégalités, marginalise les uns, divise les autres et enrichit la minorité qui commande. Fruits de cette politique, la précarité et le chômage se sont installés durablement.

L'insécurité sociale est devenue le lot commun des jeunes, des salarié·e·s et des retraité·e·s. Le chacun pour soi supplante peu à peu l'idée et la volonté de lutter collectivement pour nos droits et notre avenir. Face à cette déferlante, le même constat est fait, dans ce pays comme dans d'autres : les politiques d'adaptation et de renoncement ne font que renforcer la mondialisation capitaliste.

Nous voulons nous battre pour que la gauche gagne lors des élections cantonales de mars 2007. Nous voulons en finir avec la politique de droite dans notre canton, nous voulons que les partis bourgeois soient enfin minoritaires au parlement comme au gouvernement. Nous voulons une gauche 100% à gauche, qui refuse d'inscrire ses propositions dans le cadre des politiques d'austérité et des caisses vides, qui se bat contre les licenciements, qui lutte contre les inégalités sociales et les discriminations, qui s'oppose fermement à la remise en cause des services publics.

Bref, nous voulons une vraie gauche de gauche !

Contre l'offensive libérale

Pour maximiser les profits du capital, les néolibéraux ont imposé partout les mêmes règles et méthodes. Ils baissent le « coût du travail », désengagent les entreprises du financement de la protection sociale et entreprennent une baisse généralisée de la fiscalité sur le capital. À l'échelle planétaire comme à celle de l'Europe, ils cassent la solidarité et amplifient le dumping social, fiscal, environnemental.

Partout, au nom de la prétendue nécessaire « flexibilité », ils font reculer l'essentiel des droits collectifs et des mécanismes de solidarité, misant sur une insécurité sociale qui amplifie les replis individualistes au détriment des résistances collectives. Une logique de régression absolue a ainsi commencé à s'installer : les nouvelles générations vivent plus mal que celles qui les ont précédées !

Les néolibéraux élargissent constamment la sphère du marché, en libéralisant les échanges et en faisant de l'éducation, de la culture, de l'information, de la santé et du corps humain lui-même de simples marchandises. Ils ponctionnent les revenus du travail et les orientent vers les marchés financiers, en développant les systèmes d'assurance et les fonds de pension. Ils mettent au coeur de la dynamique économique la spéculation financière mondialisée, au détriment des investissements matériels et des dépenses sociales.

Ils privent l'État de toutes ses fonctions redistributives, tout en renforçant ses instruments de coercition et de contrainte sur les « classes dangereuses » et les individus. L'État « social » est peu à peu remplacé par l'État pénal. L'État a redéployé ses missions et renoncé à agir volontairement sur l'activité économique par sa fiscalité, ses instruments de crédit ou son secteur public.

Le recul du versant social de l'État et la montée de l'autoritarisme ont alimenté un doute massif sur l'action publique, ont favorisé les replis et aggravé le désengagement civique dans tous les pays. La spirale inégalitaire s'est accélérée, après s'être tassée dans les trente années précédentes.

La pauvreté s'est étendue et s'est aggravée, à l'échelle du monde comme à celle des pays riches eux-mêmes. Pauvreté et précarité ont

déchiré les tissus sociaux, exacerbé les discriminations, installé durablement les mécanismes dangereux et violents de « l'exclusion », nourri le rejet de l'Autre.

L'environnement s'est un peu plus dégradé, les ressources naturelles ont été gaspillées, notamment au détriment des pays et des régions les plus fragiles. Le modèle de développement capitaliste libéral mène la planète à une catastrophe écologique.

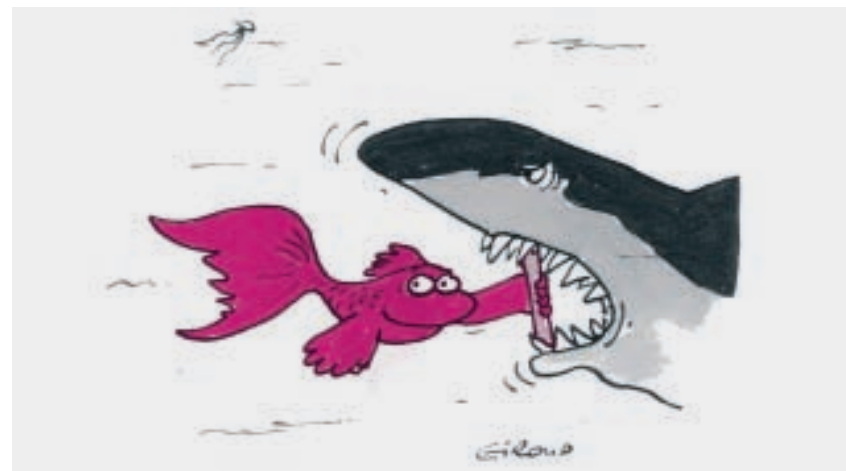
Les mondes de l'information, de la culture et celui de la pensée se sont uniformisés avec la concentration croissante et la domination de quelques grands groupes multimédias transnationaux. Les idées libérales forment la trame d'une sorte de « pensée unique ».

Depuis plus de vingt ans, nous avons pu mesurer les effets d'un véritable projet de société, faisant des indications des marchés financiers la norme et le critère de toute rationalité, publique ou privée.

Nous savons donc aujourd'hui que le réalisme suppose de retrouver collectivement une autre voie. La source d'une amélioration de l'état du monde n'est pas dans la recherche du profit maximum et dans la marchandisation généralisée. Ce qu'il faut rechercher, c'est la satisfaction des besoins sociaux, le développement des capacités de chaque personne et donc plus de recherche, de qualification, de culture et de démocratie.

Cela suppose de répartir et d'utiliser autrement les richesses disponibles, d'instaurer un socle ambitieux de droits collectifs et individuels, de restaurer des politiques publiques actives, de mettre au coeur du projet politique l'appropriation sociale et les services publics, d'instaurer une autre manière de décider de notre avenir commun, de réorienter la construction de l'Europe et du monde.

Alors que les libéraux organisent le retrait de la volonté collective devant les forces obscures du marché, nous affirmons que l'utilisation des ressources disponibles relève de choix politiques. Il faut donc donner aux collectifs humains les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs qu'ils se sont démocratiquement fixés. De tels objectifs se heurtent aux intérêts des forces et classes dominantes, ils susciteront leur résistance. Leur réalisation sera le résultat d'un mouvement continu articulant mobilisations sociales, débats citoyens et perspectives politiques.



La question dès lors est d'exprimer, ici et maintenant, les choix politiques qui peuvent donner une orientation différente, susciter débats et mobilisations et formuler notre rejet du néolibéralisme. C'est là tout le sens des propositions d'A Gauche toute! dans le canton de Vaud

Les propositions d'A Gauche toute! dans le canton de Vaud

Beaucoup des propositions ci-après ne sont pas les nôtres exclusivement. Elles sont partagées avec beaucoup de femmes et d'hommes, de collectifs politiques, syndicaux ou associatifs. Voilà pourquoi, elles sont en dialogue permanent avec toutes les autres, celles qui surgissent de la gauche sociale. Et ce dialogue est égalitaire et enrichissant.

Nous ne sommes pas partisan·e·s d'un programme commun à tous les partis qui composent la gauche. Un tel programme prétendrait monopoliser à lui tout seul le changement social. Or, sans la mobilisation sociale et politique, aucun changement ne peut l'emporter. Nous préférons plus modestement, mais plus solidement, une construction systématique de convergences avec ce qu'il faut de confrontations, de débats, et de mise en œuvre.

Le social-libéralisme est majoritaire au centre-gauche. C'est une force qui fait fonction d'ambulancier des politiques néo-libérales, tout en étant conceptrice et cogouvernante de politiques anti-populaires.

Malgré cela, il est possible, de développer des convergences avec le PS et Les Verts pour faire barrage à la droite, notamment pour la défense de certains droits. Une telle démarche pour assurer le « moins pire » ne tient toutefois pas lieu de projet politique. Elle ne constitue pas une stratégie. Il est responsable et loyal de le rappeler.

Mais il est vrai aussi que le social-libéralisme n'épuise pas le socialisme. Il y a dans les rangs socialistes des femmes et des hommes qui n'ont pas renoncé à une critique du capitalisme, qui veulent transformer la société. Il y a aussi celles et ceux qui, sans prétendre bouleverser le système, pensent qu'il est possible de résister au saccage néolibéral, de sauver les acquis sociaux et d'imposer un certain nombre de réformes progressistes.

Avec ces deux courants, le champ de l'unité d'action et des convergences possibles est vaste. Cela se manifeste sur des sujets aussi divers que la lutte pour l'emploi, pour l'avenir du service public et pour de bonnes conditions de travail pour son personnel, pour une assurance maladie unique et sociale, pour la justice fiscale. Pour A Gauche toute !, ces convergences dans les luttes doivent se développer. Elles constituent la base d'une politique unitaire de la gauche porteuse d'alternatives réellement efficaces.

Il reste que nous sommes persuadé·e·s qu'une gauche de transformation sociale, une véritable opposition, capable d'une pleine autonomie dans l'action, est indispensable pour promouvoir la résistance au néolibéralisme. Plus que jamais, il est nécessaire de la renforcer, afin d'imposer des reculs au marché, à l'autoritarisme.

Le capitalisme n'est pas pour nous un horizon indépassable. Il ne s'agit ni de chercher à « l'encadrer », ni de vouloir l'adapter. Il faut rassembler les forces sociales pour lui résister et le dépasser, en faisant prévaloir d'autres finalités, donnant la priorité à la satisfaction des besoins de la population et non au pouvoir et à la richesse de quelques personnes. C'est là que se trouve notre différence avec la gauche institutionnelle ou d'Etat. Cela ne se pose pas en termes

d'affrontements stériles et sectaires, mais de débats, d'actions et de mesures pratiques pour répondre aux problèmes concrets vécus par le plus grand nombre.

Quel sens donnons-nous aux prochaines élections cantonales de 2007 ?

D'abord, rassembler toutes les forces, sans exclusive, qui luttent contre le néolibéralisme et les discriminations qu'il nourrit. Nous refusons en effet de nous replier sur la défense de nos élu·e·s du POP & Gauche en mouvement et de leur bilan, dont nous avons pourtant toutes les raisons d'être fières et fiers.



En aucun cas, nous n'entendons laisser de côté les militant·e·s et les mouvements qui souhaitent donner un prolongement électoral à leur résistance sur le terrain. C'est pourquoi, pour les prochaines élections cantonales de mars 2007, nous (POP & Gauche en mouvement et solidaritéS), préconisons une campagne et des listes larges A Gauche toute ! dans tous les districts, autour d'un

programme répondant aux aspirations des salarié·e·s des secteurs public et privé, des retraité·e·s, des handicapé·e·s, des immigré·e·s, des sans-papiers, et de toutes celles et ceux que cette société capitaliste jette dans la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous voulons résister à la dégradation de notre environnement et nous battre pour le respect de nos droits fondamentaux, en nous opposant à la logique répressive et socialement régressive des milieux dominants. Telles sont les objectifs du programme politique que nous vous proposons de défendre avec nous, dans les luttes quotidiennes comme dans la bataille électorale à venir.



① *Avoir un toit est un droit*

Depuis quelques années, le nombre d'appartements vacants va se raréfiant, à cause d'une construction insuffisante de logements. C'est vrai non seulement pour les villes, mais également dans les campagnes. Parallèlement, les prix des logements augmentent, pesant souvent d'un poids très lourd sur les budgets des familles des classes populaires. Cette évolution a commencé au début des années 1990. Parmi les « causes » souvent évoquées, il y a l'effondrement de l'immobilier, les limites aux prêts instaurées par les banques et sans doute le manque de capitaux disponibles (ils rapportent davantage une fois placés en Bourse!). A la base de tout cela, il y a le fait que l'appropriation du sol est privée, que le logement est régi par les lois du marché et qu'il est vu quasi exclusivement comme une source de profit. C'est aussi une des raisons pour lesquelles les promoteurs incitent les citoyen·ne·s à acquérir un logement individuel, entre autres par la possibilité d'utiliser une partie de leur 2^e pilier à cet effet. Double gain : enrichissement des promoteurs et individualisation des habitant·e·s devenu·e·s « propriétaires ». La Constitution fédérale ne reconnaît pas le droit au logement, se contentant d'obliger les autorités locales à prendre « des mesures d'encouragement en faveur de l'offre de logements ». La nouvelle Constitution vaudoise, plus précise, indique que l'Etat et les Communes « veillent à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions supportables ».

Pour que le droit au logement soit réalisé, il importe donc de retirer dans la mesure du possible le sol à la spéculation et de favoriser la création de logements sur une base non lucrative – ce qui ne peut qu'avoir une influence positive sur le prix des loyers. Cela passe aussi par le refus de toute vente des terrains propriété de l'Etat à des promoteurs privés, afin de les réserver à des fondations ou des coopératives de logement. Cela passe aussi par un recensement exhaustif des logements vacants et l'instauration d'un droit de préemption, voire d'un droit de réquisition pour mettre les logements à disposition de celles et ceux qui en ont besoin.

L'intégration du logement au marché est à l'origine des expulsions de locataires. Aujourd'hui, à Lausanne, la Justice de Paix ordonne quelque 30 expulsions forcées par mois. En période de pénurie telle que nous la connaissons, l'expulsion de locataires des catégories modestes devrait être totalement abolie.

Toute l'année et non seulement durant les mois d'hiver!

Sur le plan juridique, un renforcement du Tribunal des baux et de sa gratuité, une meilleure protection des locataires et un soutien aux associations qui les défendent sont également importants.

Nous luttons pour:

- ☛ Un plan d'urgence de construction annuel de 2000 logements, dont 1000 subventionnés et 200 pour jeunes en formation.
 - ☛ Une aide au développement de logements qui favorisent l'habitat intergénérationnel et s'opposent à la formation de ghettos sociaux; encouragement des projets coopératifs.
 - ☛ Le renforcement de la protection des locataires, notamment contre les hausses de loyer, avec l'instauration d'une protection permanente pour les logements construits avec l'aide de l'Etat.
 - ☛ L'entretien obligatoire des immeubles: tout particulièrement les immeubles, propriété de collectivités publiques. Les collectivités publiques doivent prendre les mesures pour que les propriétaires d'immeubles anciens installent des isolations thermiques destinées à baisser la consommation de carburant de chauffage. A défaut, le surcoût dû à l'augmentation du prix du mazout doit être payé pour 1/3 par le propriétaire.
 - ☛ La suppression du revenu locatif (revenu fictif) pour tous les appartements et immeubles d'une valeur fiscale inférieure à 1 million de francs afin d'empêcher le surendettement chronique des petits propriétaires habitant leur propre maison (mesure de nature fiscale).
 - ☛ La mise à disposition de terrains publics pour la construction de logements par des fondations ou des coopératives sans but lucratif.
-

☛ L'introduction d'un droit de préemption systématique sur les objets locatifs en faveur de l'Etat et des coopératives d'habitation.

☛ Un recensement par l'Etat des logements vacants; la mise en demeure des propriétaires pour qu'ils les mettent en location, suivie si nécessaire de mesures de réquisition pour remettre ces logements à disposition de celles et ceux qui en ont besoin.

☛ L'interdiction de toute évacuation d'habitant des catégories de logements dont le taux de vacance est inférieur à 2%.

☛ Un inventaire par l'Etat des parcelles susceptibles d'être déclarées d'utilité publique et mise en œuvre de procédures d'expropriation aux fins de création de logements et d'autres équipements socioculturels.

☛ La reconnaissance du mouvement des squatters comme acteur de la lutte contre la spéculation et pour le droit au logement.

☛ L'augmentation des effectifs du Tribunal des baux et la gratuité de la procédure.

☛ L'obligation pour la BCV de fournir une caution (garantie) aux locataires modestes au moment de la conclusion d'un nouveau bail (en particulier, personnes à l'AVS, à l'AI, au chômage, jeunes en formation ou à la recherche d'un premier emploi).

☛ L'adoption par le canton d'une loi qui vise à interdire toute augmentation de loyer du seul fait du changement de locataire.

Nous refusons:

- ☛ La mise à disposition, voire la vente des terrains de l'Etat à des promoteurs privés, alors que ceux-ci doivent, d'après la loi, servir à des fondations ou des coopératives sans but lucratif ou à des échanges.
 - ☛ Les évacuations policières (par le canton ou les communes) des occupants d'immeubles laissés vides, avant qu'un permis de construire n'ait été délivré et que les travaux de rénovation ou de démolition n'aient effectivement débuté.
-

② *Nous ne sommes ni jetables ni corvéables*

Depuis deux décennies environ, deux phénomènes majeurs caractérisent le marché du travail helvétique: d'une part un taux de chômage durable et d'autre part une précarisation des conditions de travail. À cela s'ajoute un troisième élément, moins spectaculaire, mais tout aussi réel, la stagnation, voire le recul des salaires réels.

Pour comprendre l'origine de cette détérioration des conditions et des possibilités de travail, il faut mettre en regard le maintien d'un haut niveau de profits et la crise sous-jacente que connaît l'économie, à travers des successions de récession et de relance et les montagnes russes de la Bourse. Pour faire bref, on dira que durant cette période, les gains de productivité ont été prioritairement captés par les détentrices et détenteurs de capitaux qui ont ainsi accru leur domination sur le monde. Ce processus est articulé au niveau mondial, régional et national et nécessite des réponses aux trois niveaux.

Les axes d'une riposte doivent aller dans le sens d'une réduction de la toute-puissance du capital sur le travail. Lutter contre le chômage implique, par exemple, que les salarié·e·s se réapproprient cette part de la richesse produite qui a fini sous forme de revenus financiers. Ce faisant, il n'y a pas comme le prétend faussement le patronat, création de coûts supplémentaires, mais nouvelle allocation des richesses produites.

Une possibilité de réappropriation de ces richesses réside dans la réduction du temps de travail, préfigurant la société du temps libre, et permettant de répartir l'emploi entre toutes et tous.

Un autre volet concerne l'extension de la protection des travailleuses et des travailleurs contre les appétits grandissants des patrons. Ce que l'on peut rassembler sous le terme générique des « protections contre »: les licenciements, les contrats atypiques (travail sur appel, intérimaires, temps partiel contraint, etc.) et la flexibilisation des conditions de travail

(comme l'annualisation des horaires). Ajoutons-y aussi l'usante et déstructurante alternance de période d'emploi et de chômage.

Enfin un troisième aspect doit concerner la sauvegarde du pouvoir d'achat, sachant qu'une bonne partie des nouveaux emplois ont été créés dans des secteurs à bas salaires (nettoyage, services aux personnes, etc.), que la tendance à la baisse des salaires d'embauche est notable et que la libre circulation des personnes est mise à profit par le patronat pour exercer une pression durable sur les rémunérations.

Nous luttons pour:

- ☛ Un salaire minimum cantonal net à 3500 francs × 13, inscrit dans la Constitution.
 - ☛ Une généralisation des contrats-type pour chaque branche, à défaut d'un accord entre employeurs et syndicats.
 - ☛ Une assurance obligatoire contre la perte de gain en cas de maladie.
 - ☛ Un doublement des effectifs d'inspecteurs et inspectrices du travail.
 - ☛ Une charte des droits fondamentaux des salarié·e·s sur les lieux de travail, comprenant notamment le respect des droits syndicaux, le développement de la formation du personnel et d'apprenti·e·s, l'intégration de travailleuses et travailleurs handicapé·e·s, avec l'attribution d'un « label social public » pour les entreprises qui acceptent la charte. L'application de la charte est vérifiée par l'organisation syndicale, à défaut par la représentation des travailleurs.
 - ☛ L'engagement de l'Etat à n'entretenir des relations économiques qu'avec les entreprises privées ainsi labellisées.
 - ☛ Un droit de recours accru des associations professionnelles et syndicales sur toutes les questions des droits du travail.
 - ☛ Le développement de mesures de protection des salarié·e·s contre les effets des licenciements collectifs: délais d'annonce et plans sociaux obligatoires.
-

☛ Le droit pour chaque salarié·e non seulement d’être entendu·e préalablement à toute résiliation de son contrat de travail, mais aussi celui d’obtenir, en cas de licenciement abusif, sa réintégration dans l’entreprise. La définition juridique d’un licenciement abusif doit être élargie à tout licenciement pour lequel l’employeur ne peut pas prouver qu’il y a un motif justifié de résiliation (manquements graves et répétés aux obligations contractuelles, situation économique objectivement et durablement détériorée). En cas de licenciement d’un·e délégué·e syndical·e, il ou elle doit être réintégré·e dans l’entreprise dès que la procédure de contestation du congé est ouverte.

☛ La création d’une juridiction publique autonome de lutte contre le mobbing dans le privé et le public.

☛ La fixation par la loi de quotas pour l’intégration des handicapé·e·s dans le secteur public et les grandes entreprises de 100 salarié·e·s et plus. Les entreprises qui ne réalisent pas cette obligation doivent être astreintes à payer une taxe destinée à financer des emplois protégés dans le cadre d’entreprises sociales à vocation d’utilité publique.

☛ Le développement de mesures de soutien spécifiques en faveur des intermittent·e·s du spectacle sur le modèle français.

☛ La création d’emplois temporaires subventionnés pour les chômeuses et chômeurs en fin de droit destinés à leur permettre l’ouverture d’un nouveau droit aux indemnités fédérales (LACI) et augmentation du RI (revenu d’insertion).

☛ Le 1^{er} mai férié.

③ *Une politique économique pour le plein emploi*

☛ La cantonalisation de la BCV (100 % d’actionariat public, pas de cotation en bourse) avec mise sous contrat de prestation priorisant l’octroi de crédit à des PME labellisées socialement par le canton.

☛ La création d’un fonds cantonal de micro-crédit pour le démarrage des entreprises individuelles ou associatives.

☛ Le soutien de l’économie sociale et solidaire (ESS), par la création d’une chambre cantonale de l’ESS et par un partenariat entre l’Etat et l’ESS sous l’égide d’une régie publique.

☛ La mise en place de nouveaux critères pour la distribution du crédit et des commandes publiques, favorisant les investissements créateurs d’emplois et respectant un « label social » public.

☛ La création d’un pôle public du système bancaire, des institutions financières et du crédit, par le biais d’une caisse de dépôt et de consignation.



☛ Le passage aux 32 heures de travail hebdomadaire. Une telle mesure serait financée pour une large partie par les gains de productivité, par des éléments d’imposition liés au mouvement du capital financier, aux revenus spéculatifs et à la taxation des entreprises destructrices d’emplois. L’objectif est d’obtenir par le biais d’embauches correspondantes, la création massive d’emplois.

☛ La constitution d’un fonds cantonal pour aider les entreprises innovantes ou répondant à des critères d’efficacité sociale; ce fonds

serait financé par une taxation des mouvements des capitaux et des profits financiers et par une part cantonale sur la revalorisation des réserves de la Banque nationale suisse.

☛ La mise en place progressive d'une planification incitatrice régulant l'économie publique, l'économie privée et l'économie sociale.

☛ L'établissement du budget cantonal sur la base de nouveaux indices (IDH).

☛ La modulation des charges sociales patronales en fonction de la qualité et de la quantité d'emplois créés.

☛ La fiscalisation des emplois détruits ou des délocalisations par les entreprises rentables.

☛ L'obligation de lier tout licenciement à une organisation concertée et programmée de reconversions d'activités, au sein du bassin d'emploi concerné, ainsi qu'à des reclassements individuels dans des emplois équivalents.

④ *Pour la souveraineté alimentaire*

Depuis une quinzaine d'années, les pressions internationales à la libéralisation des marchés agricoles sont constantes. L'abaissement des coûts de transport des marchandises et la politique d'ouverture des marchés agricoles ont pour conséquence l'élimination massive de tous les producteurs n'étant pas à même de faire face à un afflux de produits à bas prix. Dans le canton de Vaud, de 1990 à 2005, 32 % des exploitations ont disparu : la baisse la plus marquée concerne les petites exploitations de moins de 3 hectares dont le nombre fléchit de deux tiers (1362 en 1990; 485 en 2005). Les revenus agricoles des paysannes et paysans restent-ils stagnants, les heures de travail sont à la hausse, les investissements et amortissements ne sont plus assurés et la relève est problématique.

Les grands gagnants de cette politique sont les groupes agro-alimentaires et agro-chimiques (production de produits phytosanitaires, d'OGM, volonté de mainmise sur le vivant par le biais de brevets, etc.). La grande

distribution n'est pas en reste : face à une myriade de producteurs en concurrence les uns avec les autres, elle dicte ses prix. Dès lors, tout est fait pour baisser les coûts de production et, par effet de cascade, ce sont les ouvrières et les ouvriers agricoles qui subissent les conséquences néfastes de cette politique : horaires de travail interminables, salaires très bas, non-respect des législations du travail. L'objectif de lutte doit être notre engagement pour une agriculture socialement durable avec les visées suivantes :

Rechercher des alternatives à l'actuelle logique de concurrence effrénée (entre producteurs, régions, pays) et à l'inégale répartition des richesses.

Faire pression pour que les échanges agro-alimentaires soient régulés par une instance internationale qui aurait pour fondement le respect de la souveraineté alimentaire des Etats et le respect des conventions internationales sur les droits humains, l'environnement et la sécurité des aliments.

Défendre le principe de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit pour chaque pays de définir sa politique agricole et alimentaire en prenant en compte l'exigence pour les autres pays de faire de même, afin de favoriser le développement d'une agriculture de proximité.

En ce sens, nous voulons :

☛ Adopter une nouvelle loi cantonale sur l'agriculture basée sur le principe de la souveraineté alimentaire.

☛ Rendre effectif le principe de souveraineté alimentaire et prioriser dans tout l'espace public de l'école à l'EMS l'agriculture de proximité.

☛ Déclarer le canton, territoire sans OGM.

☛ Défendre les produits et les goûts liés au terroir et développer une éducation au goût dans les écoles.

☛ Encourager et développer des initiatives rapprochant celles et ceux qui consomment et produisent. Dans ce sens, le fonds de promotion

agricole doit prioritairement être dévolu à l'accompagnement, au soutien et au développement de projets concrets répondant aux attentes de la population, plutôt qu'à des campagnes publicitaires très coûteuses.

☛ Encourager la commercialisation directe de produits afin de récupérer une partie de la marge des grands distributeurs et permettre ainsi un prix rémunérateur, lié aux coûts de production, pour les producteurs et productrices tout en garantissant un prix raisonnable pour les consommateurs et consommatrices.

☛ Encourager une agriculture paysanne garantissant la diversité des types d'exploitations sur le territoire du canton; Vaud doit déroger aux limites inférieures fixées au plan fédéral pour les prêts et réduire ses propres limites afin de permettre également aux petites exploitations de bénéficier de crédits d'investissement (aides à l'installation, à la construction ou à l'acquisition de machines).



☛ Encourager l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles agricultrices notamment par le biais de crédits d'investissement et le soutien à leur formation agricole.

☛ Faire prendre en charge par la collectivité les risques encourus par les agricultrices et agriculteurs qui renoncent à l'utilisation de produits phytosanitaires.

☛ Soutenir publiquement les initiatives des producteurs et productrices développant des milieux naturels et semi-naturels en faveur de la faune et de la flore.

☛ Inciter à l'utilisation d'énergie non fossiles, ou tout au moins au gaz naturel, pour les productions à forte consommation d'énergie (maraîchage et horticulture); étudier des alternatives telles que l'utilisation de biogaz, le chauffage au bois, l'énergie géothermique, etc. et inciter les producteurs à utiliser des solutions durables (écologiques et économiquement viables).

☛ Développer une pédagogie pratique dans les jardins familiaux afin de réduire drastiquement l'utilisation de produits chimiques de synthèse (engrais, désherbants, insecticides).

☛ Favoriser et encourager les petits commerces de proximité.

⑤ *Nous sommes des objecteurs de croissance!*

La « civilisation » capitaliste succombe : 20% des êtres humains consomment 80% des ressources. Il faudrait quatre « Terres » si nous devions toutes et tous vivre selon le modèle de consommation capitaliste. De fait, la possibilité que le Capital au cours de son développement butte contre les limites naturelles avant d'être remis en cause par les travailleurs et les travailleuses n'est pas exclu...

Nous subissons à la fois un effondrement environnemental, social, politique et humain. La seule alternance crédible passe par l'acceptation des limites physiques de la Terre, mais aussi de nos propres limites humaines. L'alternative est claire : conserver le productivisme marchand pour vivre à quelques-uns pendant une génération ou le proscrire pour pouvoir survivre tous à long terme.

L'idéologie du « développement durable » ou « comment polluer moins pour polluer plus longtemps » est une idéologie molle, une pensée qui empoisonne notre esprit critique, digère les oppositions, tout en refusant la critique du capitalisme. Elle s'imagine que le marché peut refaire ce que le marché a détruit.



Il faut en finir avec le culte de la toute-puissance ou de la vitesse. Les chemins de la décroissance sont nombreux : relocalisation généralisée de l'économie, développement de la gratuité, réduction de la production pour la sphère marchande et développement de biens communs et collectifs, réinvestissement collectif de l'espace et du temps, simplicité volontaire. La décroissance est au-delà de l'urgence environnementale un combat pour d'autres valeurs. La question du partage devient donc essentielle. Il ne suffira pas cependant de partager autrement le même gâteau. Il faudra aussi changer de recette... Nous voulons être des objecteurs de croissance pour bifurquer collectivement vers une conception radicalement différente de l'économie, économe en ressources naturelles, centrée sur le développement des capacités humaines et le respect de la diversité culturelle. Dans cette perspective :

L'objectif de la vie économique ne doit pas être la croissance en elle-même, mais la satisfaction des besoins collectifs de l'humanité. Elle ne peut résulter de l'extension de la sphère marchande, mais de la priorité donnée à la valeur d'usage des activités et des productions au sens large.

La lutte contre les pollutions doit faire l'objet de mesures contraignantes. Le principe des « droits à polluer » qui affranchit les entreprises de leurs responsabilités doit être refusé.

En matière énergétique, nous avons besoin d'un pôle public de l'énergie, qui permette d'imposer les économies d'énergies, la diversification des sources avec la promotion des énergies renouvelables et l'arrêt définitif du nucléaire, tout en assurant le contrôle démocratique et citoyen.

Nous voulons :

- La gratuité des transports publics régionaux, cantonaux et intercommunaux et la communauté tarifaire avec les CFF.
 - L'amélioration de l'offre globale des transports publics, comprenant une qualité de confort et des conditions de travail acceptables et négociées pour le personnel.
 - Une politique d'aménagement du territoire impliquant une plus grande densité de l'habitat urbain et une réduction de la dispersion de l'habitat dans les zones rurales afin de diminuer le trafic pendulaire automobile.
 - Une évaluation globale du développement des gravières dans le pied du Jura et des conséquences sur les équilibres écologiques et sur la configuration du paysage.
 - La promotion d'une politique d'énergie non polluante, avec mise en place d'une régie publique pour la promotion des énergies renouvelables.
 - L'inscription dans la Constitution du monopole cantonal de la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité, assortie d'exigences sociales, écologiques et démocratiques renforcées en matière de politique énergétique et tarifaire.
 - La promotion active des économies d'énergie par une politique tarifaire adaptée, qui refuse notamment tout rabais aux gros consommateurs. Les « mégawatts » économisés valent mieux que les nouveaux « mégawatts » produits : aucune installation ne doit être autorisée sans examen de l'optimisation de son efficacité énergétique.
 - La promotion active par le canton de la recherche, du développement, de la production et de la distribution de nouvelles énergies renouvelables et non polluantes afin que ces secteurs échappent au contrôle du secteur privé et deviennent un service public.
-

-
- ☛ L'opposition de principe à l'introduction de toute taxe poubelle dans le cadre de la politique de gestion des déchets.
-
- ☛ La généralisation du principe selon lequel qui vend un produit contribue au financement de son élimination, comme c'est déjà le cas pour les appareils électroniques.
-
- ☛ Le statu quo total des infrastructures routières : toute nouvelle création doit être compensée par une réduction dans les routes et chemins secondaires.
-
- ☛ L'exonération de la TVA pour tous les transports publics.
-
- ☛ Le maintien de toutes les lignes de transports ferroviaires régionales.
-
- ☛ Le développement des parkings de dissuasion gratuits aux abords des agglomérations, conjointement avec les transports publics.
-
- ☛ La participation des représentant·e·s des syndicats et des comités d'usagers et usagers aux conseils d'administrations de toutes les compagnies de transports publics.
-
- ☛ Le développement des voies propres aux cyclistes et la modération du trafic en ville.
-
- ☛ La suppression de toute forme de sous-traitance régulière des transports publics au secteur privé.
-
- ☛ L'accroissement de la sécurité : des mesures doivent être prises pour garantir une baisse significative des accidents sur le réseau routier du canton (limitation à 80 km/h sur les autoroutes et les routes, extension des zones 30 km/h).
-
- ☛ La progressivité plus forte de la taxe en fonction de la cylindrée et de la consommation de carburant.
-
- ☛ L'achèvement rapide du réseau des pistes cyclables, non seulement pour assurer aux cyclistes la sécurité à laquelle ils ont droit, mais aussi pour favoriser ce mode de transport alternatif.
-
- ☛ L'extension des zones piétonnes, des cheminements piétons afin de redonner vie à la ville.
-
- ☛ Une prise de position du canton de Vaud contre l'énergie nucléaire et son opposition déterminée à tout projet de construction de nouvelle centrale nucléaire.
-

Nous refusons :

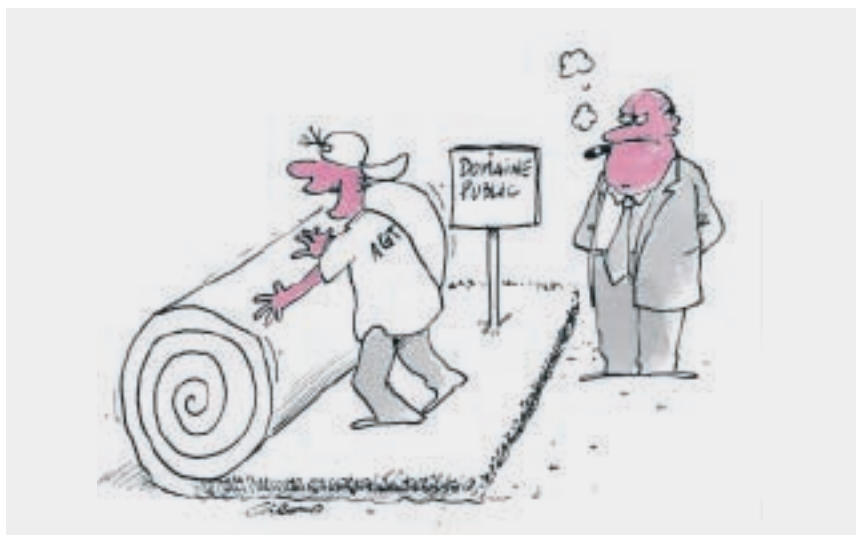
-
- ☛ Le bradage du patrimoine public, qui doit être soustrait au marché.
-
- ☛ La privatisation de l'énergie, de l'eau et de l'air.
-

⑥ Des services publics au service des usagers, de la paix et de la solidarité

Les services publics sont une propriété sociale. En payant des impôts, les citoyennes et citoyens ont construit et développé un patrimoine collectif dont chacun·e « possède » un petit bout. Ce sont par exemple les transports publics, la Poste, la distribution de l'eau et de l'électricité, l'éclairage public, les routes, les services de santé publics, l'école, etc. Les services publics permettent une redistribution de la richesse nationale en fonction des besoins et non de l'importance contributive, rétablissant ainsi une certaine égalité entre les membres de la collectivité. Ils ne dégagent généralement aucun profit financier. Certains (l'école, la santé, etc.) constituent un salaire social, garant de l'avenir de la collectivité. Ce patrimoine commun ne doit pas être source de profit pour quelques-uns, au détriment d'autres.

La Constitution fédérale – pas plus que la Constitution vaudoise – ne reconnaît l'obligation de mettre en place des services publics; d'ailleurs le terme « services publics » n'y figure tout simplement pas. Or depuis une vingtaine d'années, la réorganisation néo-libérale de la société conduit les gouvernements à transférer cette propriété collective aux intérêts privés. Soumettre les services publics à la concurrence et les privatiser est en effet une source potentielle de profits importants pour certain·e·s. Et d'appauvrissement pour d'autres (voir les primes des caisses maladie, par exemple). Ce processus trouve son aboutissement dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), signé très discrètement par la Suisse en 1994, qui vise à « établir un cadre multilatéral de principes et de règles pour le commerce des services, en vue de l'expansion de ce commerce dans des conditions de transparence et de

libéralisation progressive...». Par «services», le traité entend tous les services de tous les secteurs, à l'exception de l'armée, de la police, de la justice, de la diplomatie, de la monnaie (les tâches dites régaliennes), qui ne sont fournis ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs agents fournisseurs de services. La santé, l'éducation, l'eau, l'énergie, les transports et même l'éclairage public sont fournis «en concurrence avec d'autres fournisseurs» et peuvent donc potentiellement être privatisés.



Il s'agit donc de refuser toute privatisation de la propriété collective et de récupérer au sein des services publics les secteurs déjà bradés par l'Etat. Même si c'est un geste largement symbolique, il est important de se déclarer zone «hors AGCS».

La propriété commune étant financée par toutes et tous, ses «propriétaires usagers» doivent pouvoir donner leur avis sur sa gestion, son usage, son développement.

Le service public fonctionne grâce au travail, à l'intelligence et au dévouement de milliers d'employé·e·s et de fonctionnaires. A cet engagement désintéressé, qui est au cœur même de la notion du service à la collectivité, doivent correspondre des conditions

de travail et de salaire qui maintiennent cet effort dans la durée. Cela passe aussi par leur droit à intervenir dans la gestion et leur service et la garantie de leurs droits syndicaux.

Nous voulons:

- ☛ Créer des conseils d'usagères et usagers pour une politique citoyenne et débureaucratiser l'Etat.
- ☛ Faire entrer des usagères et usagers dans les conseils d'administration des régies publiques cantonales ou intercommunales.
- ☛ Déclarer le canton zone «hors AGCS».
- ☛ Affecter 0,7% du budget cantonal au financement de projets concrets d'aide au développement.
- ☛ Évacuer toutes les installations militaires (caserne, arsenal, stands de tir, dépôts de munitions, terrains d'exercice, instituts) du territoire cantonal et les restituer à un usage civil.
- ☛ Promouvoir les droits du personnel, y compris les libertés d'organisation et d'expression sur les lieux de travail, avec le droit d'être représenté·e lors des entretiens ou en cas de difficulté par le syndicat de son choix. Développer des commissions du personnel où sont représentés les syndicats et où sont défendus les droits de négociation et de grève.
- ☛ Garantir une plate-forme de service public qui assure un accès égal aux prestations essentielles dans toutes les régions du canton.
- ☛ Créer des réseaux de médiation entre les usagères et usagers et les diverses instances du service public. Cela implique le renforcement de la cellule de médiation cantonale et de son droit d'intervention, ainsi que la création de conseils d'usagères et d'usagers dans tous les secteurs d'activités du service public.
- ☛ Renforcer la protection de la santé du personnel, par le développement de mesures de prévention, la prise en compte des demandes liées à l'ergonomie des postes de travail et le soutien aux personnes malades (surtout pour les absences de longue durée).
- ☛ Refus de toute privatisation des services publics et recantonalisation des structures autonomisées par la droite.

⑦ *Fiscalité & finances publiques: plus d'équité fiscale pour moins d'inégalités sociales*

La droite prétend combattre les déficits et l'endettement public tout en privant l'Etat des ressources indispensables à son fonctionnement et à ses tâches. Les mêmes qui accumulent des richesses, s'octroient des privilèges et des dégrèvements fiscaux, poussent à la tolérance envers la fraude fiscale, jouent de la concurrence fiscale entre communes et entre cantons pour « optimiser » leurs contributions fiscales et pour réduire les ressources des collectivités publiques.

Ces 10 dernières années, le revenu du 10 % des ménages les plus fortunés de ce pays a augmenté de 12 % alors que celui du 25 % des ménages les plus pauvres s'est réduit dans les mêmes proportions. Quant à la fortune, il y a actuellement plus de 20 000 millionnaires dans le canton, ce nombre ayant doublé en dix ans. Un tiers du patrimoine cantonal est détenu par 1 % des contribuables alors que la moitié des contribuables se partage seulement le 2 % de la fortune. Les 5 familles les plus riches du canton de Vaud (Kamprad, Rausing, Oeri, Landolt et Bertarelli) totalisent une fortune qui se situe entre le budget de la confédération et 10 fois le budget du canton, mais paient des impôts comparativement ridicules quand elles ne sont pas imposées au forfait.

Cette tendance doit être corrigée par un rôle redistributif accru de l'Etat social. Une partie plus importante de l'argent qui s'accumule en haut de l'échelle doit être prélevée sous forme d'impôt et remis à disposition des bas et moyens revenus sous forme de prestations dans le domaine social, culturel, éducatif et de la santé.

Il ne peut par contre être question d'accroître la pression fiscale sur les bas et moyens revenus, sauf si elle est compensée par une augmentation au moins équivalente des prestations. Il faut recenser les sources de richesses pour promouvoir une fiscalité directe et progressive qui permette le financement du service public et de l'intervention de l'Etat.

Il est également important de mettre un frein au développement des taxes et des impôts indirects (dont la TVA) qui frappent d'abord les milieux populaires.

La dette des collectivités publiques ne peut être comparée à celle d'un ménage ou d'une entreprise. La dépense publique joue un rôle crucial dans les politiques anti-cycliques. Il n'est donc pas question de baisser les impôts une fois le canton revenu dans les chiffres noirs. Il faut par contre profiter de la situation pour remettre à flot les services sinistrés par une décennie de coupes et rattraper les baisses de prestations et de conditions salariales de ces dernières années dans le service public et parapublic.

L'élément essentiel est à la fois la mise en place d'une politique économique dynamique, orientée vers un développement durable, et la construction d'une politique fiscale capable de taxer les nouvelles sources de production de richesses.

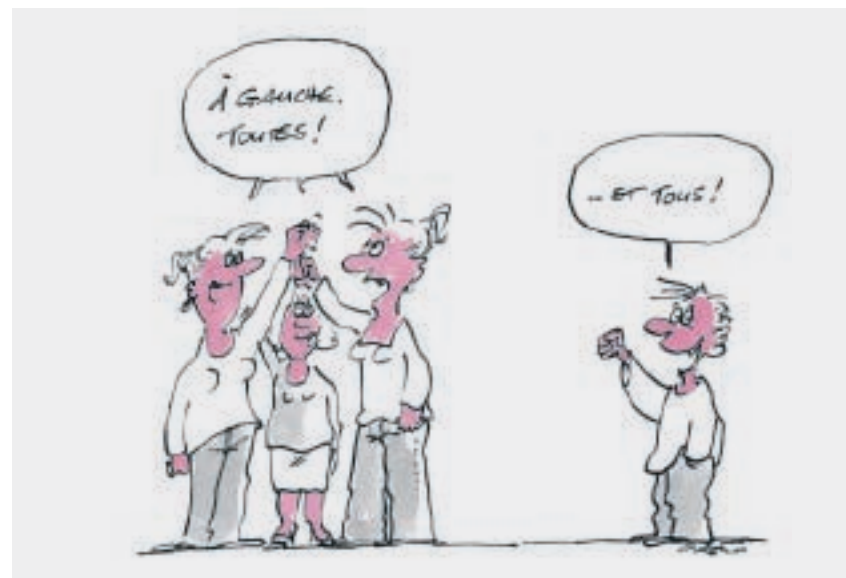


Nous voulons:

- Abolir le mécanisme de frein au déficit et abroger les articles 163 à 165 de la Constitution vaudoise.
- Supprimer la taxation à forfait des personnes fortunées étrangères.
- Que le Canton soumette à l'Assemblée fédérale une initiative pour la suppression du secret bancaire.

- ☛ Réformer en profondeur l'impôt sur le revenu, en :
 - diminuant le barème pour les petits revenus;
 - atténuant la progression pour les revenus moyens;
 - augmentant celle-ci pour les hauts et très hauts revenus;
 - supprimant (ou élevant) le plafonnement de l'impôt sur le revenu.
- ☛ Remplacer le quotient familial (qui avantage les familles riches) par un crédit forfaitaire d'impôt pour chaque enfant à charge.
- ☛ Augmenter les déductions au titre de l'assurance maladie et les plafonds du loyer et de « contribuable modeste » afin de les faire correspondre aux dépenses moyennes réelles.
- ☛ Introduire un impôt de solidarité sur les grandes fortunes dès 1 million de francs (habitation familiale et outil de travail personnel non compris).
- ☛ Introduire un taux unique d'impôt communal dans le canton, pour empêcher les poches d'évasion fiscale et les déséquilibres régionaux.
- ☛ une harmonisation fiscale matérielle intercantonale.
- ☛ Cantonaliser l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les successions.
- ☛ Renforcer la taxation des gains immobiliers pour frapper plus lourdement la spéculation.
- ☛ Supprimer les faveurs fiscales visant à attirer certaines entreprises.
- ☛ Mettre en place une fiscalité frappant les destructions d'emplois et les délocalisations menées par les entreprises rentables.
- ☛ Imposer plus fortement les gains issus de la spéculation (profits des banques, des sociétés financières, des avoirs fiduciaires et des sociétés d'assurance par exemple).
- ☛ Taxer les mouvements et flux du capital financier.
- ☛ Plafonner les déductions fiscales pour dettes.
- ☛ Lutter plus efficacement contre la fraude fiscale par l'engagement supplémentaire de contrôleuses et de contrôleurs fiscaux qualifiés.

⑧ *L'égalité entre femmes & hommes, c'est urgent !*



Grâce à leurs luttes collectives les féministes ont contribué à ouvrir de nouveaux espaces de liberté – la plus grande conquête des dernières années est peut-être le bouleversement sans précédent que représente pour les femmes la possibilité de contrôler leur maternité. La loi sur l'avortement, l'accès à la contraception et à l'éducation sexuelle sont (malgré toutes leurs limites) des acquis importants des féministes.

Cependant, les inégalités perdurent aussi dans les pays industrialisés, en Suisse comme ailleurs. Les discriminations prennent ici d'autres formes, car on le sait, dans les pays riches, les femmes sont de mieux en mieux formées. Plus nombreuses que les garçons dans les collèges, fortement présentes dans les universités, elles restent pourtant au second plan lorsqu'il s'agit de faire carrière ou d'accéder à des postes à responsabilités. A formation égale et travail de valeur égale, les salaires des femmes restent inférieurs à ceux des hommes. Les chiffres sont accablants : dans toute l'Europe, les femmes gagnent moins; en Suisse

leurs salaires sont entre 16 à 30 % inférieurs. Au chômage par contre, elles sont plus nombreuses. Et le temps partiel leur revient en priorité, même si elles ne l'ont pas choisi.

En Suisse, les femmes qui vivent et travaillent sont encore nombreuses à gagner moins de 3000 francs par mois. Ces faits sont connus, et en parfaite contradiction avec la loi sur l'égalité. Mais la volonté politique n'existe guère pour faire respecter le droit à l'égalité entre femmes et hommes. Augmentation de l'âge de la retraite, obligation d'accepter un travail de nuit, diminution des subventions pour les crèches et garderies, le Conseil fédéral et le Parlement ne se souviennent du principe de l'égalité que lorsqu'ils peuvent le retourner contre les femmes...

Certains hommes violents, qui savent que leur femme ne pourra pas demander le divorce sans perdre son droit de séjourner en Suisse, persécutent leur compagne, les violent et les battent. Parfois à mort. Il ne s'agit bien sûr pas que de couples immigrés ou réfugiés, mais pour les femmes venant d'ailleurs, il est essentiel que le droit de séjour ne soit pas dépendant de l'état civil. Sur ce point un changement de loi s'impose. Et vite. **On le voit, l'oppression des femmes est toujours actuelle. Tant que le combat féministe restera lui aussi actuel, les chances existent bel et bien de voir se transformer en profondeur les relations entre les femmes et les hommes.**

C'est pourquoi, nous voulons:

- ☛ Une assurance-maternité généralisée couvrant à 100 % les 16 semaines qui suivent la naissance ou l'adoption.
- ☛ L'application de la loi sur l'égalité des droits entre femmes et hommes.
- ☛ Le respect du principe « à travail égal, salaire égal ».
- ☛ La protection des femmes victimes de harcèlement sexuel.
- ☛ Le développement d'infrastructures publiques accessibles et de qualité permettant aux femmes de compléter une formation et/ou d'occuper un emploi : crèches, jardins d'enfants, activités parascolaire, etc. accessibles à toutes les familles.
- ☛ La promotion de l'engagement des femmes dans les emplois qualifiés.
- ☛ La reconnaissance et la validation de l'expérience de vie au lieu de l'exclusion des travailleuses et travailleurs de plus de quarante ans du marché du travail, qui frappe plus particulièrement les femmes.

☛ Le respect de la personnalité et la fin des violences verbales ou physiques faites aux femmes, dans la sphère privée comme dans la sphère professionnelle. L'assistance renforcée envers les femmes victimes de violences est nécessaire, comme la lutte contre la dégradation de l'image des femmes dans l'espace public.

☛ Des mesures incitatives qui visent à une plus importante représentation des femmes dans les administrations et dans les Parlements. A qualification égale, engagement prioritaire de femmes lorsque celles-ci sont sous-représentées dans le secteur concerné.

☛ La parité sur les listes électorales à tous les niveaux.

☛ La défense et la protection des femmes en situation précaire, sans-papiers ou victimes de trafics humains, les contraignant à la surexploitation, à des travaux dégradants et à la prostitution forcée.

☛ Le renforcement des moyens et des missions du Service pour la promotion de l'égalité. La lutte contre les discriminations qui frappent les femmes tant en matière de formation, d'emploi, de salaire, de conditions de travail, d'assurances sociales que par rapport à leur âge, leur origine sociale ou ethnique et leur orientation sexuelle.

☛ La promotion de l'égalité et lutte contre le sexisme au sein de l'enseignement public, autant au niveau de la formation initiale et continue des enseignant·e·s que des programmes.

☛ L'instauration d'un congé parental, depuis la fin du congé maternité, jusqu'à la fin de la deuxième année de l'enfant, avec prise en charge de 80 % du salaire du père ou de la mère.

⑨ La sécurité sociale, une valeur essentielle

Un revenu social garanti (RSG) non remboursable doit assurer une vie décente à toute personne vivant dans le canton de Vaud, qu'elle soit sans emploi, avec ou sans indemnités de chômage ou au bénéfice d'un revenu inférieur à ce seuil. Le RSG doit être alloué comme un forfait; sa requête doit être simplifiée administrativement, afin d'éviter les

démarches stigmatisant les personnes qui le demandent. Cela permettra aussi de réaliser des économies d'échelle au niveau de la gestion administrative.

Ce RSG doit s'accompagner de mesures de soutien et de développement du lien social (développements communautaires), afin de lutter contre l'exclusion. Par lui-même, un revenu garanti ne suffit pas à l'intégration des individus dans la collectivité. Par ailleurs, le RSG doit servir de base de référence pour le calcul du minimum d'existence pour tous les systèmes d'aide financière publique et de l'office des poursuites et faillites.



C'est pourquoi, nous avons besoin :

- ☛ De bourses d'études et d'apprentissage revalorisées à la hauteur du RSG et basées sur les mêmes critères d'attribution. Le système de bourse devrait être accessible sans tracasseries administratives inutiles et devrait comporter une aide aux personnes devant se recycler professionnellement soit pour des raisons d'absence de formation professionnelle de base, de formation obsolètes, sans limite d'âge.
- ☛ D'allocations familiales de 500 francs par enfant (un enfant = une allocation pleine).

- ☛ D'une assurance perte de gains garantissant une couverture salariale suffisante (montant et durée) en attente éventuelle d'une rente AI.
- ☛ D'une augmentation du personnel des offices AI afin d'accélérer un traitement correcte et complet des demandes déposées.

⑩ La santé n'est pas une marchandise

Pour le système de soins, nous avons besoin d'une planification raisonnée de l'ensemble du système de santé (y compris du secteur privé) visant la couverture des besoins de l'ensemble de la population. Une assurance maladie couvrant l'ensemble des soins (y compris dentaires et les mesures de prévention individuelles), gérée par une caisse unique avec cotisation en fonction des revenus est une nécessité.

Nous voulons :

- ☛ Un système sanitaire garantissant à tout·e résident·e dans le canton (y compris les personnes clandestines) des soins de proximité. Nous soutenons les quatre « zones » sanitaires revues.
- ☛ Une mise en réseau efficace des hôpitaux et des différents acteurs de la santé dans chaque région ou zone (voir la loi sur les réseaux votée au Grand Conseil à l'automne 2006).
- ☛ L'engagement des communes dans ces réseaux pour des questions de répartition des coûts mais aussi pour les responsabiliser sur la nécessité de prévoir des infrastructures « adaptées », et répartition sur l'ensemble des médecins du canton du système de la garde.
- ☛ Une collaboration intercantonale pour la médecine tertiaire et dans les trois zones « périphériques » en particulier dans le Chablais.
- ☛ Une clause du besoin défini pour le secteur public, mais aussi privé, en ce qui concerne les équipements lourds et coûteux (IRM, etc.) et le gel de l'installation de nouveaux cabinets médicaux.
- ☛ Le maintien et le développement des centres d'accueil pour personnes toxico-dépendantes.

- ☛ Des EMS selon les besoins définis dans chaque zone sanitaire.
- ☛ Le développement de structures intermédiaires entre les EMS et les soins à domicile type habitat sécurisé pour répondre à la demande croissante et diverse de la population vieillissante (en lien avec les EMS), mais aussi à prévoir dans les plans de quartiers nouveaux ou réaffectés.
- ☛ La construction des bâtiments ou adaptation des bâtiments existants de manière à favoriser leur accès aux personnes âgées ou invalides. Création de locaux communautaires dans chaque complexe d'habitation d'importance.
- ☛ L'évaluation et rémunération de « bénévoles intra-familiaux » qui soulagent le travail des CMS et permet le report du placement en EMS ou autre structure d'accueil.
- ☛ Des actions favorisant le maintien des personnes âgées dans le tissu social.
- ☛ Une aide aux « aidants ».
- ☛ La création de quartier d'habitation favorisant le lien social et l'intégration entre toutes les parties de population (âge, origine, etc) et permettant des réseaux de solidarité.
- ☛ Prévoir des EMS le plus possible en zone urbaine.

⑪ *Prévenir vaut mieux que guérir*

La priorité doit être donnée aux mesures de prévention structurelles plutôt qu'aux mesures visant les modifications du comportement individuel.

Nous voulons:

- ☛ L'ajout systématique d'une étude d'impact sur la santé à tous les projets soumis au Gand Conseil.

- ☛ Le remboursement par les assurances maladies des mesures de prévention individuelles (ex : pilule contraceptive, préservatif, patch nicotinique, etc.).
- ☛ La mise sur pied d'un dispensaire de soins dentaires public, offrant des prestations de qualité dont les coûts sont facturés proportionnellement aux revenus de la patiente ou du patient, avec gratuité pour les très bas revenus.
- ☛ Création de 1 à 2 unités mobiles de soins dentaires (gratuits pour les personnes en âge de scolarité).

⑫ *Le capitalisme hait les familles, les enfants et les jeunes*

L'accueil collectif extrafamilial des enfants doit être garanti dès la naissance au même titre que l'accès à l'école publique.

Nous voulons:

- ☛ Garantir un nombre suffisant de places en garderie et d'accueil de jour aussi en dehors des heures d'école avec des cantines sur le pont de midi, facturées en fonction du revenu des parents même pour les lieux d'accueil privés.
- ☛ Assurer l'accès aux garderies et accueils parascolaires en fonction des besoins et non pas uniquement du lieu d'habitation (résident·e en dehors d'une commune travaillant dans une autre commune).
- ☛ Privilégier l'accueil des enfants de famille monoparentale.
- ☛ Faciliter la garde des enfants malades.
- ☛ Élargir à la totalité des salarié·e·s du canton (également dans le privé) du droit au congé lors de la maladie d'un enfant. La possibilité d'un même type de congé professionnel pour la prise en charge de parents âgés.

⑬ *L'émancipation par l'école publique, la formation, la culture et le sport*

La crise du système frappe durement les enfants et les jeunes. En quelques années, la facilité d'accès aux études et à la formation a subi des reculs importants. Les conditions générales de vie de beaucoup d'enfants et de jeunes ont été fortement dégradées. La Suisse détient même un des records mondiaux des suicides chez les jeunes.

Nous voulons :

Protection de l'enfant

- ☛ L'instauration d'une charte des droits des enfants et des jeunes.
- ☛ La mise en place d'une coordinatrice ou d'un coordinateur cantonal à l'enfance et à la jeunesse.
- ☛ La protection avant régularisation et régularisation de tous les enfants clandestins (afin d'empêcher toutes rafles de la part des polices locales au sein des établissements scolaires).

Petite enfance

- ☛ La mise sur pied d'une formation de qualité pour l'accueil des jeunes enfants (sortir du concept « petits enfants/petits salaires/petite formation »).
- ☛ La promotion du congé parental.
- ☛ La création de crèches et garderies subventionnées offrant des conventions collectives négociées.
- ☛ La garantie d'un congé parental payé en cas de maladie des enfants ne pouvant être gardés dans les crèches ou garderies lorsque l'enfant est malade.
- ☛ Le développement de places de jeux et d'aventures en milieux urbains.

Formation

- ☛ La suppression de publicités et de mentions de marques. Pas de mise en évidence des sponsors dans l'enceinte des établissements ainsi que sur les lieux d'enseignement (exemple du DSR).
- ☛ L'opposition à toutes formes de privatisation de l'enseignement public. Refus des « bons scolaires ».
- ☛ La politique active de prévention des dépendances.
- ☛ Le droit à un premier emploi.
- ☛ La promotion d'un système scolaire à voie unique, avec mise en place de mesures d'accompagnement pour les élèves en difficultés. Ceci afin de corriger les inégalités sociales.
- ☛ Le renforcement de l'enseignement spécialisé afin que celui-ci le soit en fonction des besoins de l'enfant.
- ☛ Le développement du sport à l'école obligatoire et post-obligatoire et l'aide aux clubs de juniors.
- ☛ L'éveil aux différentes formes de culture, en particulier la formation à l'esprit critique face à l'image.
- ☛ La formation active à la vie démocratique, notamment à travers les conseils de classe et la connaissance du fonctionnement politique du pays et de ses acteurs, institutionnels et sociaux, principalement par la voie du débat.
- ☛ L'étude des grands systèmes de domination des peuples (colonisation, guerres impérialistes, pénétration économique brutale, ajustements structurels imposés par le FMI).
- ☛ L'éducation à la paix incluant une connaissance et une dénonciation des guerres contemporaines engagées par les Etats-Unis et leurs alliés en Europe ou ailleurs.
- ☛ L'encouragement à une meilleure interaction entre parents et enseignant·e·s.
- ☛ des conditions comparables pour les apprenti·e·s à celles des jeunes scolarisés de leur âge (congés, vacances, sport, matériel).
- ☛ L'absence de numerus clausus.
- ☛ L'accès possible aux masters universitaires à tout·e étudiant·e ayant obtenu un Bachelor.

- ☛ Le maintien de filières diversifiées en HES, la garantie d'accès à l'université de leurs diplômé·e·s.
- ☛ L'accès garanti aux HES et aux universités avec une maturité professionnelle ou sur la base d'un dossier pour des personnes n'ayant pas de baccalauréat.
- ☛ La suppression du principe des prêts pour les études au profit de l'amélioration de l'accès aux bourses d'étude et de formation.
- ☛ La gratuité des écolages de toutes les filières d'étude et de formation, y compris universitaires.
- ☛ La création d'un fonds alimenté par toutes les entreprises du canton et d'un label pour les entreprises qui forment des apprenti·e·s et dont la liste devra être publique.
- ☛ La création d'un véritable système fédéral et cantonal de bourses d'études et d'apprentissage, avec une amélioration de leurs accès et couvrant les besoins réels des demandeuses et demandeurs, afin d'éviter la surcharge occasionnée par les recours systématiques auxquels le Tribunal d'administration doit faire face.
- ☛ La création d'un fonds public de prêt sans intérêt.
- ☛ L'introduction d'un « chèque de formation continue ».

Culture

- ☛ L'introduction, dans le budget de l'Etat, d'un minimum de 1 % culturel garanti.
- ☛ L'aide à la création artistique, y compris alternative.
- ☛ La garantie d'une certaine pérennité des subventions aux créatrices et créateurs.
- ☛ La mise à disposition de locaux pour les musicien·ne·s, les danseuses et danseurs et les créatrices et créateurs en arts plastiques, par exemple en garantissant des contrats de confiance dans des immeubles laissés vides.
- ☛ La gratuité de l'entrée dans les musées.
- ☛ La mise à disposition des infrastructures culturelles à la population.
- ☛ La mise en place des passeports culturels.

Sport

- ☛ Le soutien au développement du sport amateur, hors des circuits commerciaux.
- ☛ Le développement des pistes cyclables.
- ☛ La prévention et la lutte contre le dopage à tous les niveaux.
- ☛ Des mesures de prévention contre le hooliganisme.
- ☛ Le droit à des congés pour les animateurs et animatrices de clubs sportifs juniors.
- ☛ La gestion des grands clubs sportifs par le biais de fondations à la gestion strictement surveillée, qui n'échappent pas aux obligations contenues dans la loi sur le travail.
- ☛ La mise à disposition de toutes les infrastructures sportives à la population.



⑭ *La sécurité par la paix et la solidarité*

Depuis quelques années le thème de la sécurité est omniprésent dans les discours politiques. Cette préoccupation va de la droite dure à la gauche institutionnelle et elle est distillée par les médias qui font croire qu'elle vient de la population. La politique de sécurité ne répond aucunement, ni au besoin de sécurité (sociale ou environnementale) de la population, ni à la nécessité d'une véritable politique de paix qui s'attaque aux causes réelles de l'insécurité en Suisse et dans le monde. Pour être plus sûr et viable, le monde n'a certainement pas besoin de moyens militaires supplémentaires, au contraire, il bénéficierait directement d'une politique unilatérale de désarmement, ainsi que d'un soutien résolu aux efforts de paix des Etats des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans ce sens. C'est pourquoi, nous soutenons toute marche en faveur de la réduction des dépenses militaires et sommes favorables à une Suisse sans armée.

Or loin de la thématique sécuritaire, il est en effet urgent de s'attaquer à l'insécurité aussi bien économique que sociale que vivent un grand nombre de nos concitoyen-ne-s.

Il est par ailleurs essentiel de mettre fin aux inégalités Nord/Sud et de promouvoir un autre type de rapport entre les pays riches et les pays pauvres qui ne soit pas dicté principalement par la recherche du profit. L'écart entre pauvres et riches, au nord comme au sud, ne cesse de grandir. Il faut cesser de vouloir « développer » le Sud en imposant des formes inégalitaires d'échanges et un pillage des matières premières et abandonner le principe de la croissance à tout prix. Aujourd'hui, les puissances occidentales mènent une agression militaire de très grande envergure au Moyen-Orient (Irak, Afghanistan, Iran demain?). Il faut dénoncer cette politique impérialiste qui s'ajoute à la guerre économique brutale conduite aux dépens des peuples.

Enfin il faut soutenir toutes les initiatives et les mouvements de la gauche européenne qui visent à la défense des services publics de qualité et accessibles à toutes et tous et défendent une politique clairement

anticapitaliste. C'est à une Europe anticapitaliste et solidaire que nous souhaitons appartenir, celle des mouvements de lutte et non pas celle des dominant-e-s qui imposent une politique néolibérale.

Il faut œuvrer au niveau cantonal pour le développement d'une politique active contre le militarisme, pour le désarmement et pour la paix, fondée sur la solidarité entre les peuples. Il faut un soutien actif des autorités politiques aux efforts de paix, au désarmement, à la prévention et la réduction des conflits, aux niveaux local, national et international



L'armée n'est pas un facteur de sécurité. Elle doit à terme disparaître. Il faut une prise de position du canton pour la réduction massive des dépenses militaires et la réallocation des ressources ainsi libérées pour satisfaire les véritables besoins de la population.

Enfin pour lutter efficacement contre toutes les formes de violence, il faut une éducation à la paix dans les écoles, notamment par des cours de sensibilisation au règlement non violent des différends et par l'introduction de médiatrices ou médiateurs (adultes ou non) formé-e-s pour aider à la résolution des problèmes.

Nous luttons pour:

- ☛ Le soutien à toute initiative visant la réduction des inégalités sociales et économiques, qui sont l'une des sources principales de la violence, notamment par l'augmentation de la coopération au développement.
- ☛ L'affectation de 0,7% du budget cantonal au financement de projets concrets d'aide au développement.
- ☛ La prise de position du canton en faveur de l'abolition du secret bancaire.
- ☛ La prise de position du canton en faveur de l'abolition de la dette du Tiers-Monde.
- ☛ La suppression de tout soutien cantonal au World Economic Forum.
- ☛ La répression systématique des trafiquants d'armes dans notre canton.
- ☛ L'accueil des victimes de la violence.
- ☛ La renonciation à toute manifestation de promotion de l'institution et des activités militaires dépassant le cadre strict des obligations cantonales et communales en la matière.

⑮ Mêmes droits pour tous celles & ceux qui vivent et travaillent en Suisse

La Suisse a de plus en plus une politique discriminatoire à l'égard de la population étrangère. La politique de l'UDC est aujourd'hui aux commandes et les préjugés racistes ou xénophobes s'expriment publiquement. On peut soutenir sans rougir qu'il y a un « problème » de surpopulation étrangère ou encore considérer qu'il est primordial de « lutter contre les abus de l'asile ». Les récentes votations ont montré que malheureusement, ce discours ressassé sans fin trouve un écho favorable dans une population angoissée par ses conditions de travail et de vie.

Nous sommes dans une période charnière où il s'agit d'affirmer haut et clair une position radicalement différente de celle qui est devenue dominante.

La lutte contre le racisme et tous les préjugés liés à l'origine nationale doit être une priorité et se mettre en place dans tous les secteurs de la société, aussi bien à l'école que dans le monde du travail ou dans les médias. Loin des débats stériles sur la norme pénale, il s'agit d'avoir une véritable politique de prévention et d'action contre les préjugés et les discriminations.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'unité des salariés·e-s et des précaires suppose des combats collectifs, à l'échelon local et national, bien sûr, mais qui prennent en compte immédiatement la dimension plus large, européenne et internationale des enjeux poursuivis.

En Suisse, par exemple, il serait vain de prétendre défendre durablement des acquis salariaux ou sociaux sans renforcer l'unité les salarié·e-s, des retraité·e-s, des usagères et usagers des services publics, etc., indépendamment de leur origine et de leur statut, et sans s'efforcer de situer d'emblée ces combats dans la perspective de confrontations européennes d'ensemble.

La politique discriminatoire des deux cercles doit être combattue vigoureusement aussi bien dans ses présupposés idéologiques (la préférence européenne, la proximité culturelle européenne) que dans ses conséquences pratiques: l'impossibilité pour les deux tiers du monde d'émigrer légalement chez nous.

Enfin il faut avoir le courage de réaffirmer le principe de la libre circulation des personnes qui ne doit pas céder à des préoccupations strictement économiques.

L'administration cantonale doit appliquer de façon claire et extensive la Convention Européenne des Droits de l'Homme ainsi que toutes les conventions internationales concernant les droits humains. Cette volonté doit être affirmée et primer sur tous les impératifs organisationnels.

Au niveau cantonal il faut renforcer toutes les mesures de prévention du racisme et de la xénophobie en s'appuyant notamment sur les associations actives dans ce secteur.

Le Service de la population doit être réorganisé pour traiter les habitant·e·s de ce canton de la même manière quelle que soit la couleur de leur passeport.



Nous voulons:

- ☛ Les droits politiques pour les étrangères et étrangers au plan communal et cantonal, après quatre ans de résidence.
- ☛ Le droit au regroupement familial pour toutes et tous.
- ☛ La régularisation collective des travailleuses et travailleurs sans-papiers par l'octroi d'un permis L.
- ☛ La garantie du minimum vital pour les requérant·e·s d'asile débouté·e·s (non entrée en matière).
- ☛ Le refus par le canton d'appliquer les mesures de contrainte.
- ☛ La reconnaissance de la formation, des compétences et des diplômes des travailleuses et travailleurs de nationalité étrangère.
- ☛ La défense du principe de la libre-circulation. Refus des politiques de contingentement de l'immigration, qui nécessitent le renforcement du contrôle policier des frontières et contribuent à la création d'une catégorie de travailleuses et travailleurs clandestin·e·s, privé·e·s de tout droit. La lutte contre le dumping salarial et des conditions de travail passe par la conquête de droits pour l'ensemble des salarié·e·s.

☛ L'institution d'un Service pour la promotion des droits des minorités dans les domaines du travail, des assurances sociales, de la santé, de l'éducation, du logement, des rapports avec les autorités et avec la police, etc., chargé en particulier de lutter contre les discriminations qui touchent les personnes en raison de leur couleur, de leur nationalité, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, etc.

☛ La dissolution de la Brigade Répression Etrangers Sécurité (Poulet de BRES).

☛ La sensibilisation à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'homophobie dans la formation initiale et continue des enseignant·e·s, mais aussi dans les manuels et programmes scolaires.

☛ La lutte contre les discriminations racistes à l'embauche, notamment pour les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage.

☛ La sanction systématique des violences policières, verbales ou physiques, à caractère raciste, xénophobe ou homophobe.

☛ Le remplacement des formules figurant dans le texte sur la régularisation et sur les mesures de contraintes.

☛ La régularisation collective de toutes les travailleuses et tous les travailleurs sans statut légal par l'octroi d'un permis ou d'une attestation cantonale jusqu'à l'obtention par les personnes concernées d'une autorisation de séjour fédérale.

☛ Aucun renvoi ni utilisation des mesures de contrainte par le canton à l'encontre des requérant·e·s d'asile déboutés, des NEM ou des sans-papiers, à moins que la personne concernée n'ait fait l'objet d'une condamnation pénale pour un délit grave.

⑩ Respect des droits de la citoyenne et du citoyen en tant que justiciable

La justice exerce dans toute société une fonction de sanction et de réparation. Dans son fonctionnement, elle est le reflet des rapports de force existant dans la société. A ce titre, elle n'a aujourd'hui souvent pas grand chose à voir avec le « sentiment de justice » ou « d'équité », tel

que le ressent la majorité de la population. En effet, dans l'application des lois, l'ordre judiciaire privilégie, la plupart du temps, les intérêts des possédant·e·s et des dominant·e·s (par exemple, employeurs ou propriétaires d'immeuble). La justice se doit de contribuer, dans la mesure du possible, à contrebalancer les inégalités sociales, de genre et d'origine, existantes dans la société, plutôt que les renforcer.

Nous voulons :

- ☛ La création d'un Conseil citoyen, associant représentant·e·s de la « société civile », responsables politiques, membres de l'ordre judiciaire et de la police, qui soit un lieu de débat, d'élaboration et de suivi de la politique judiciaire et policière menée par le canton et les communes. Ce Conseil doit être consulté en lien avec les décisions et orientations à prendre dans ces domaines. Il peut faire des propositions au Conseil d'Etat.
- ☛ L'adoption d'une charte éthique de toutes les forces de police du canton, élaborée de manière ouverte et démocratique avec le concours de toutes les associations et tous les milieux intéressés.
- ☛ Le développement et l'amélioration de l'assistance judiciaire.
- ☛ La mise en place d'un règlement régissant les droits des détenu·e·s.
- ☛ L'ouverture de foyers de semi-détention pour les adolescent·e·s en difficulté. Plus aucun jeune de moins de 18 ans ne doit être emprisonné.
- ☛ La construction d'un lieu de détention adapté pour les personnes victimes de troubles mentaux et condamnées selon l'article 43 CP.
- ☛ L'institution d'une commission indépendante disposant de pouvoirs d'investigations étendus, chargée d'enquêter sur tout abus policiers dénoncé par une personne ou une association. Nommée par le Grand Conseil, elle devrait comprendre notamment des représentant·e·s d'associations de défense des droits humains.
- ☛ Le droit d'être assisté·e dès le début de la procédure pénale.
- ☛ La création de nouvelles maisons pour victimes de la violence domestique.
- ☛ Le respect strict des droits et de l'intégrité de la personne lors des contrôles d'identité, des fouilles corporelles, des interpellations policières ou des perquisitions.

⑰ Défense des libertés et extension des droits démocratiques

L'égalité citoyenne, le suffrage universel, les libertés démocratiques sont les éléments indispensables d'une démocratie politique. Toute conception tendant à considérer ces droits comme purement formels, subordonnés à d'autres, ou que l'on pourrait mettre provisoirement de côté face aux prérogatives supérieures de l'Etat, facilite en pratique le glissement vers des régimes autoritaires. C'est pourquoi, les dérives sécuritaires, qu'elles soient justifiées par la montée de la délinquance ou par « les dangers du terrorisme », doivent être combattues avec la plus grande énergie. Elles visent en effet à réprimer les pauvres et à criminaliser le mouvement social.

Ces libertés formelles perdent du sens face au pouvoir de l'argent et d'agents détenteurs du pouvoir économique. Il faut donc qu'elles s'accompagnent d'une remise en cause du pouvoir de l'économie et d'une démocratisation de la sphère économique.

Nous voulons :

- ☛ Le respect strict du droit de grève et du droit d'organiser des piquets syndicaux sur la voie publique et devant les lieux de travail.
- ☛ La renonciation à toute forme de fichage de la population, notamment au fichage politique sous prétexte de lutte anti-terroriste.
- ☛ Le refus de l'augmentation du nombre de signatures pour les initiatives et les référendums, aux échelons communal, cantonal et fédéral. Au contraire, l'exercice de ces droits doit être facilité : validation centralisée des signatures par l'administration cantonale, mise à disposition des listes dans les lieux publics, etc.
- ☛ La création d'une motion populaire sur le modèle du canton de Neuchâtel.
- ☛ La reconnaissance des droits syndicaux et associatifs dans tous les lieux de travail et de vie.

☛ Une charte ayant force légale, pour garantir le droit effectif des salarié·e·s à se présenter aux élections et à exercer leur mandat.

☛ Le développement d'une politique envers les média tendant à promouvoir le respect du pluralisme et le droit d'expression des divers courants dans les espaces et supports médiatiques.

☛ Le développement des espaces de démocratie participative, comités de quartiers et conseils d'usagères et d'usagers, avec des droits et des moyens reconnus, dont le droit de négociation avec les pouvoirs publics.

☛ La mise en place d'un Grand Conseil de 100 députés, élus à la proportionnelle intégrale à une seule circonscription, sans quorum.

☛ Le refus de la délégation de compétences cantonales à des instances intercantionales non élues pour soustraire des décisions importantes au contrôle législatif et populaire.

☛ La prise de position en faveur de la suppression du Conseil des Etats.

☛ Le renforcement des droits des communes et de leurs habitant·e·s dans les domaines de l'aménagement des quartiers, de l'organisation de la circulation et de la gestion du domaine public communal.

☛ L'extension des droits des usagères et usagers et de leurs associations en matière d'aménagement du territoire, mais aussi de fonctionnement et de développement des services publics.

☛ Le respect et l'élargissement des droits syndicaux dans les entreprises privées et les services de l'Etat. Sur les lieux de travail, les salarié·e·s restent des citoyen·ne·s !

☛ La garantie de l'égalité des droits et du respect de la personnalité sur les lieux de travail : les violences de tous ordres doivent être combattues (mobbing, pressions psychologiques, abus hiérarchiques, harcèlement sexuel, atteintes à la liberté d'opinion).

*Adopté le 4 novembre 2006 à Vevey par
l'Assemblée Générale cantonale des militant·e·s A Gauche toute !
(POP & Gauche en mouvement et solidaritéS)*



